



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/12/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA
CCASPRES AU SYNDICAT DU REART**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL
 (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) -
 VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean
 Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE,
 GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC,
 PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT
 (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

P.MAURY (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)
 B.COUSOLLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES AU SEIN DES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT PORTANT GEMAPI - COMITE SYNDICAL DU REART

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres complétés par délibération n°102/2017 du 9 Novembre 2017, intégrant les compétences GEMAPI et HORS GEMAPI au 1^{er} Janvier 2018

VU les statuts en date du 19 Décembre 2013 du Syndicat Mixte du Réart fixant la répartition des sièges pour les représentants de chacun de ses membres

Le Président **INFORME** l'Assemblée que suite à l'intégration dans ses statuts de la Compétence GEMAPI et HORS GEMAPI Grand Cycle de l'Eau, il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes des Aspres au sein des Comités syndicaux portant les compétences précitées.

Il **INDIQUE QUE** le Comité syndical du REART doit modifier ses statuts pour intégrer les compétences dans leur intégralité, et fixer la répartition des sièges de chacun de ses membres, tenant compte du transfert au 1^{er} Janvier 2018 de ladite compétence des communes aux EPCI.

Dans l'attente, l'ECPI des Aspres remplaçant par substitution au 1er Janvier 2018 les communes actuellement adhérentes, sera représentée par le même nombre de sièges attribués aux communes ainsi citées, soit 2 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant par commune actuellement membre.

Il est donc **PROPOSE** que soient désignés comme titulaires les maires des 10 communes territorialement impliquées sur ce bassin, leur second titulaire et leur suppléant en place actuellement.

Le Président **LANCE APPEL A CANDIDATURE** au terme duquel **SE PORTENT** candidats :

CAIXAS	Titulaire 1	Alain DOUTRES	Titulaire 2	Françoise DEBRAY	Suppléant	Jean-Michel PARAYRE
CALMEILLES	Titulaire 1	Gérard CHINAUD	Titulaire 2	Stéphanie LELIEVRE	Suppléant	François-Xavier BRUNET
FOURQUES	Titulaire 1	Jean-Luc PUJOL	Titulaire 2	Charles COLOMER	Suppléant	François BARDES
LLAURO	Titulaire 1	Roger TOURNE	Titulaire 2	Luce FAXULA	Suppléant	Daniel ROSSARD
MONTAURIOL	Titulaire 1	Patrick MAURAN	Titulaire 2	Hervé CAMSOULINES	Suppléant	Jean-Michel SAQUER
PASSA	Titulaire 1	Patrick BELLEGARDE	Titulaire 2	Céline DAVESA	Suppléant	Manuel CULEBRAS
TERRATS	Titulaire 1	Etienne MASO	Titulaire 2	Michel FERRER	Suppléant	Alain MATYSKIEWICZ
TORDERES	Titulaire 1	Maya LESNE	Titulaire 2	Gilbert FANTIN	Suppléant	Justin CABRERA
TROUILLAS	Titulaire 1	Rémy ATTARD	Titulaire 2	Henri GALANGAU	Suppléant	Jean-François CAZALS
VILLEMOLAQUE	Titulaire 1	Jean-Claude PERALBA	Titulaire 2	Serge ROCA	Suppléant	Bruno BOTET

Le Conseil Communautaire,
Après appel à candidature,
A l'unanimité des Membres Présents ou représentés,

DESIGNE comme représentants de la Communauté de Communes des Aspres au Comité Syndical du REART,

Mesdames et Messieurs : Alain DOUTRES – Françoise DEBRAY – Gérard CHINAUD – Stéphanie LELIEVRE – Jean-Luc PUJOL – Charles COLOMER – Roger TOURNE – Luce FAXULA – Patrick MAURAN- Hervé CAMSOULINES – Patrick BELLEGARDE – Céline DAVESA – Etienne MASO –

Michel FERRER – Maya LESNE – Gilbert FANTIN – Rémy ATTARD – Henri GALANGAU – Jean-Claude PERALBA – Serge ROCA, au titre de délégués titulaires,

Et Mesdames et Messieurs Jean-Michel PARAYRE – François-Xavier BRUNET – François ABRDES - Daniel ROSSARD – Jean-Michel SAQUER - manuel CULEBRAS – Alain MATYSKIEWICZ – Justin CABRERA - Jean-François CAZALS et Bruno BOTET, au titre de délégués suppléants.

PRECISE qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais au Syndicat Mixte du REART.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171213-120-17-REART-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017